

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-031

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS ÉCULLOISES : ASSOCIATION ÉCULLOISE DE MUSIQUE (AEM), CENTRE SOCIAL « LE KIOSQUE ET L'ARCHE » ET ASSOCIATION « LE PETIT POMMIER »

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales dispose que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes* ».

Actuellement à Écully, 3 associations prévoient dans leur statut la désignation de représentants de la Commune.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition des statuts des associations énumérées ci-dessous ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à un scrutin public à mains levées.

1. L'ASSOCIATION ÉCULLOISE DE MUSIQUE

Cette association loi 1901 a pour objet essentiel l'enseignement, l'apprentissage et le perfectionnement de la musique en pratique individuelle et collective.

L'article 9 des statuts de l'association, adoptés le 16 novembre 2015, prévoit la création d'un Conseil d'administration où siègent notamment 3 représentants de la Commune, élus en son sein, en tant que membres de droit.

Sont proposés candidats pour représenter le Conseil Municipal :

- Madame Isabelle BUSQUET
- Madame Géraldine BALLIGAND
- Monsieur Benoît DESACHY

2. LE CENTRE SOCIAL « LE KIOSQUE ET L'ARCHE »

L'association « Le Kiosque et l'Arche », Centre Social d'Écully a pour but de collaborer avec les pouvoirs publics et les associations intervenants dans la Commune dans les domaines éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels.

L'article 9 des statuts de l'association, modifiés le 19 juin 2015, prévoit que le Conseil d'administration se compose notamment de 3 administrateurs de droit représentant le Conseil municipal.

Sont proposés candidats pour représenter le Conseil Municipal :

- Madame Laure DESCHAMPS
- Monsieur Vincent FRIDRICI
- Monsieur Damien JACQUEMONT

3. L'ASSOCIATION « LE PETIT POMMIER »

L'association loi 1901 « Le Petit Pommier » a pour objet la gestion d'un équipement d'accueil de jeunes enfants.

L'article 5 des statuts de l'association, adoptés le 19 janvier 2010, prévoit que la Commune d'Écully en est membre de droit et est représentée par deux membres désignés par son Conseil municipal.

Sont proposés candidats pour représenter le Conseil Municipal :

- Monsieur Jean-Philippe CORDIN
- Madame Johanna BECKERT

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20260422-DELIB_2026-031-DE Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026

Vu les statuts des associations ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin : « public à mains levées » ;

À la majorité par 32 voix pour et 1 abstention (liste « un nouvel élan pour Écully!»)

- Désigne Madame Isabelle BUSQUET, Madame Géraldine BALLIGAND et Monsieur Benoît DESACHY, comme représentants de la Commune au sein de l'Association Éculloise de Musique ;

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Désigne Madame Laure DESCHAMPS, Monsieur Vincent FRIDRICI et Damien JACQUEMONT comme représentants de la Commune au sein du conseil d'administration du Centre social « le Kiosque et l'Arche » ;

À la majorité par 32 voix pour et 1 abstention (liste « un nouvel élan pour Écully ! »)

- Désigne Monsieur Jean-Philippe CORDIN et Mme Johanna BECKERT comme représentants de la Commune au sein de l'association « le Petit Pommier ».

Ainsi délibéré,

A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,


Johanna BECKERT

Le Maire,


Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

29 AVR. 2026


Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-031-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026